

(2)

(N° 293.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 AOUT 1851.

EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ⁽¹⁾.

Amendement présenté par M. FAIGNART.

Le Gouvernement est autorisé à accorder la concession pour construction d'un chemin de fer de Halle à Ath par Enghien, destiné à compléter la ligne directe vers Lille et Calais, moyennant la garantie d'un *minimum* d'intérêt de 4 p. %, sur un capital n'excédant pas quatre millions de francs, aux clauses et conditions du chemin de fer de Jurbise.

ART. 7 DU PROJET DE LA SECTION CENTRALE.

Amendement présenté par M. LELIÈVRE.

Porter à 750,000 francs le crédit demandé au n° 7, pour améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre.

Amendement présenté par M. DELESCLUSE.

Porter à 2,500,000 francs le crédit proposé au n° 12.

(¹) Projet de loi, n° 250.
Rapport, n° 286.
Amendements, n° 292.